



Doc. 13595
01 octobre 2014

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2013 – septembre 2014)

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10.1, supprimer les mots « persistance d'une » et « endémique à tous les niveaux de la société albanaise ».

Déposé par:

LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC
SELVİ Ömer, Turquie, GDE
VASILI Petrit, Albanie, SOC

1. 2014 - Quatrième partie de session

